

Sommaire

1.	Le cadre général du Compte Financier Unique.....	1
2.	Analyse de la section de fonctionnement.....	1
3.	Analyse de la section d'investissement.....	5
4.	Analyse des résultats et des restes à réaliser de l'année 2025.....	7
5.	Etat de la dette au 31 décembre 2025.....	8

1. Le cadre général du Compte Financier Unique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Allennes-les-Marais ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

Le CFU retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le Compte Financier Unique 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

2. Analyse de la section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

L'année 2025 est marquée par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de -1,51 % par rapport à l'exercice 2024.

Dépenses	CFU 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	965 649,53 €	932 661,89 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 847 142,19 €	1 882 433,53 €
014 - Atténuation de produits		2 659,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	246 484,87 €	198 460,49 €
66 - Charges financières	43 865,55 €	39 362,29 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	720,91 €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations	- €	18,85 €
Sous total des dépenses réelles	3 103 142,14 €	3 056 316,96 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 399,31 €	128 949,12 €
Sous total dépenses d'ordre	52 399,31 €	128 949,12 €
Total dépenses de fonctionnement	3 155 541,45 €	3 185 266,08 €

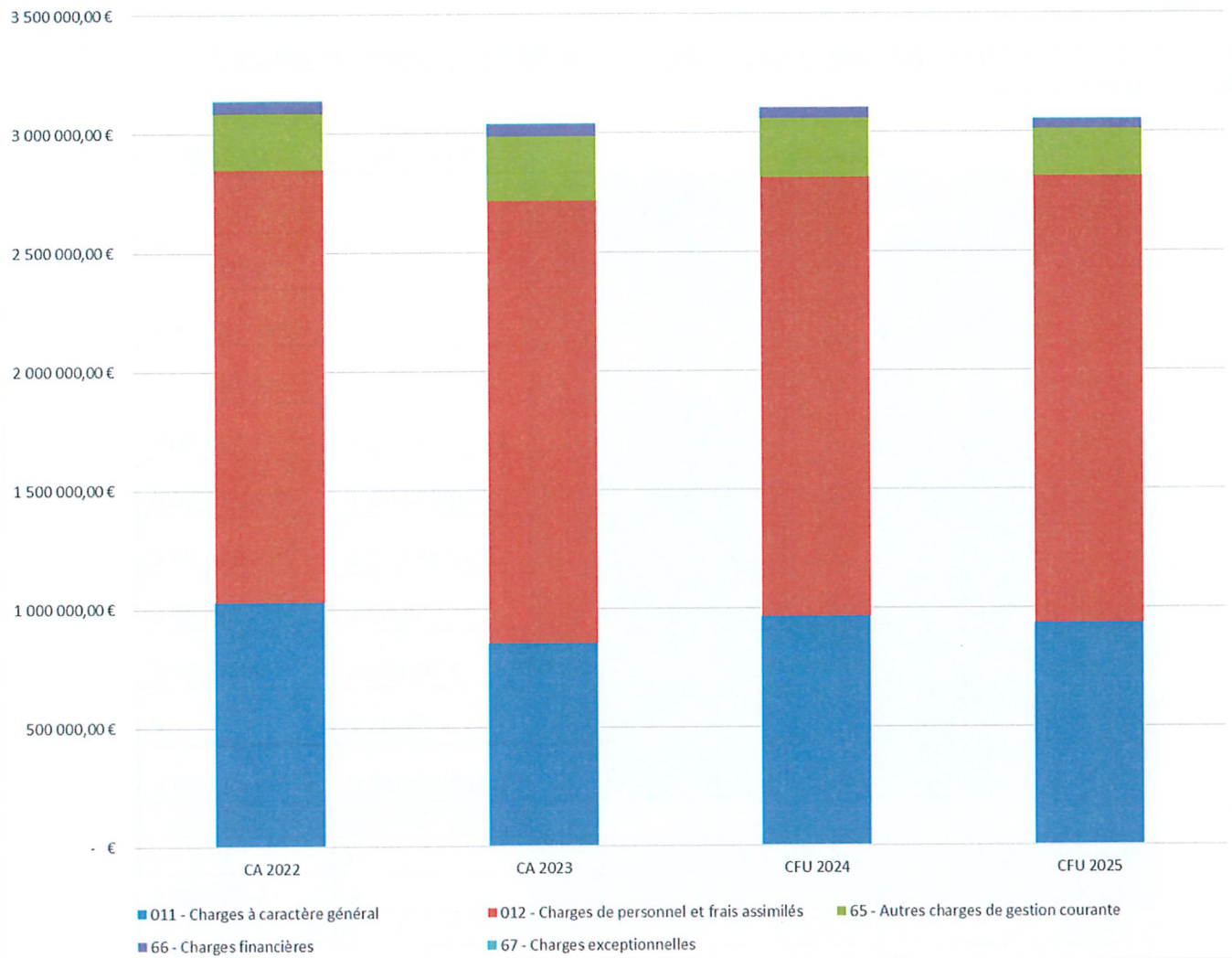
Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ La baisse des charges à caractère général (- 3,40 %) qui restent toutefois à un niveau proche de l'année 2025
- ✓ La stabilité des charges de personnel (+1,91 %) qui démontre une gestion saine de l'absentéisme tout en ayant absorbé l'impact de la hausse du taux de cotisation retraite du personnel titulaire
- ✓ La baisse des charges de gestion courante (-19,48 %). On notera le maintien du niveau des subventions versées aux associations et la baisse de la subvention attribuée au CCAS
- ✓ La poursuite de la baisse des charges financières dans le cadre de la résorption de la dette

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

Réalisations 2025	Part en %	Evolution de la part
012 - Charges de personnel :	61,59 %	▲
011 - Charges à caractère général :	30,52 %	▼
65 - Charges de gestion courante :	6,49 %	▼
66 - Charges financières :	1,28 %	◀▶

Evolution des dépenses réelles



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

L'année 2025 est marquée par une hausse des recettes réelles de fonctionnement de + 2,04 % par rapport à l'exercice 2024.

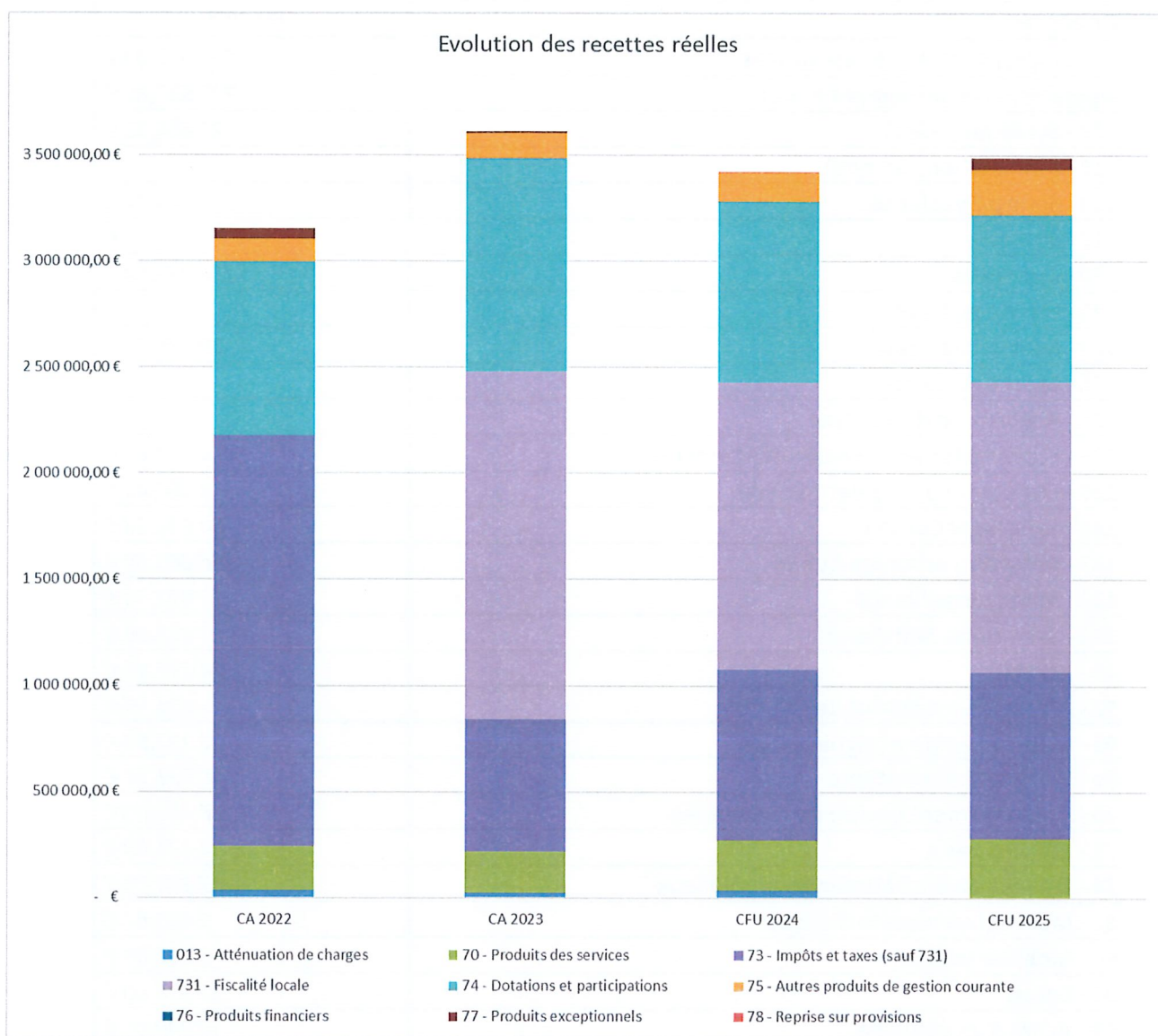
Recettes	CFU 2024	CFU 2025
002 - Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1	- €	- €
013 - Atténuation de charges	36 973,03 €	3 714,97 €
70 - Produits des services	233 693,19 €	275 901,48 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	805 254,15 €	786 192,13 €
731 - Fiscalité locale	1 353 199,11 €	1 371 267,00 €
74 - Dotations et participations	850 854,92 €	782 077,94 €
75 - Autres produits de gestion courante	137 287,19 €	213 514,74 €
76 - Produits financiers	52,52 €	49,49 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	56 693,94 €
78 - Reprise sur provisions	45,35 €	- €
Sous total des recettes réelles	3 419 359,46 €	3 489 411,69 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	4 791,96 €
Sous total recettes d'ordre	- €	4 791,96 €
Total recettes de fonctionnement	3 419 359,46 €	3 494 203,65 €

Pour cet exercice nous retiendrons :

- ✓ La hausse des produits des services (+18,06 %) qui intègre l'effet de la nouvelle grille tarifaire mise en place dans le cadre de la convention « cantine à 1 € » et qui traduit également la bonne fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires
- ✓ La stabilité du produit des impôts et taxes en raison de la faible dynamique des bases mais aussi au maintien des contributions versées par la MEL
- ✓ La poursuite de la baisse du produit des dotations et participations perçues
- ✓ La hausse des autres produits de gestion courante qui intègrent notamment depuis 2025 les produits perçus dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Part en %	Evolution de la part
73 - Impôts et taxes (dont 731) :	61,83 %	▼
74 - Dotations et participations :	22,41 %	▼
70 - Produits des services :	7,91 %	▲
75 - Autres produits de gestion :	6,12 %	▲



3. Analyse de la section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de matériel technique et des travaux soit les équipements.

Dépenses	CFU 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 057,03 €
Opérations d'équipement dont :	727 537,86 €
102 - Stade municipal	28 664,35 €
110 - Illuminations de Noël	- €
113 - Salle polyvalente	3 755,34 €
117 - Garderie	- €
120 - Cimetière	114 378,04 €
121 - Espace culturel	- €
122 - Maison médicale	19 236,77 €
125 - Espace jeunesse	- €
128 - Acquisition de terrains	- €
129 - Ecole maternelle + restaurant scolaire	4 594,62 €
130 - Ecole primaire Le Petit Prince	3 980,48 €
131 - Salle Sicot Coulon	84 034,18 €
132 - Réfection éclairage public	266 665,80 €
133 - Vidéo surveillance	17 071,74 €
134 - Salle Henri Marchand	1 459,00 €
40 - Mairie	24 775,49 €
52 - Acquisition matériel de camping	874,93 €
61 - Matériel voirie et signalisation	2 397,86 €
66 - Matériel informatique	18 721,54 €
70 - Aménagement boucle de randonnée	18 480,00 €
71 - Espaces verts	4 428,00 €
74 - Travaux divers bâtiments communaux	67 222,09 €
82 - Matériel services techniques	9 405,63 €
86 - Mobilier urbain	5 616,00 €
90 - Eglise	12 936,00 €
93 - Achat d'un véhicule	18 840,00 €
Sous total des dépenses réelles	927 594,89 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 791,96 €
041 - Opérations patrimoniales	2 400,00 €
Sous total dépenses d'ordre	7 191,96 €
Total dépenses d'investissement	934 786,85 €

Le budget d'investissement regroupe différents types de recettes :

- les recettes perçues au titre du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) liées aux investissements réalisés en N-2 et les dotations aux amortissements des immobilisations.
- les recettes liées à la mobilisation d'un nouvel emprunt
- les recettes perçues au titre des subventions par les partenaires institutionnels de la commune.

Recettes	CFU 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 250,76 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	364 958,59 €
13 - Subventions d'investissement	125 340,91 €
23 - Immobilisations en cours	- €
Sous total des recettes réelles	491 550,26 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 949,12 €
041 - Opérations patrimoniales	2 400,00 €
Sous total recettes d'ordre	131 349,12 €
Total recettes de d'investissement	622 899,38 €

4. Analyse des résultats et des restes à réaliser de l'année 2025

L'année 2025 se traduit par un résultat positif en fonctionnement qui viendra se cumuler à des excédents antérieurs également positifs.

✓ Résultat de la section de fonctionnement : + 308 937,57 €

La section d'investissement enregistre un résultat négatif qui sera couvert par les excédents antérieurs qui resteront suffisant pour couvrir le solde des restes à réaliser.

✓ Résultat de la section d'investissement : - 311 887,47 €

	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultat 2025 (a - b) = c	Résultats antérieurs reportés (d)	Résultats cumulés à reporter (c + d) = e
Section de Fonctionnement	3 494 203,65 €	3 185 266,08 €	308 937,57 €	601 457,72 €	910 395,29 €
Section d'Investissement	622 899,38 €	934 786,85 €	- 311 887,47 €	454 641,88 €	142 754,41 €



Au 31 décembre 2025, les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
102 - Stade remplacement VMC	3 924,02 €	1312 - Subv Région stèle	4 350,00 €
120 - Cimetière (études + travaux)	79 884,36 €	1313 - Subv Département cimetière	28 450,00 €
121 - Espace culturel (stores)	789,60 €	1318 - Subvention Souvenir Français stèle	1 000,00 €
125 - Espace jeunesse (terminal)	2 340,00 €	1323 - Subv Département rénovation EP	9 525,00 €
129 - Ecole maternelle / restaurant	9 574,80 €	13251 - Fdc Mel - éclairage public	23 980,00 €
130 - Ecole primaire	8 935,92 €	1328 - Subv Souvenir Français monument	500,00 €
131 - Salle Sicot Coulon	21 045,12 €		
132 - Réfection éclairage public	2 799,00 €		
Total	129 292,82 €	Total	67 805,00 €

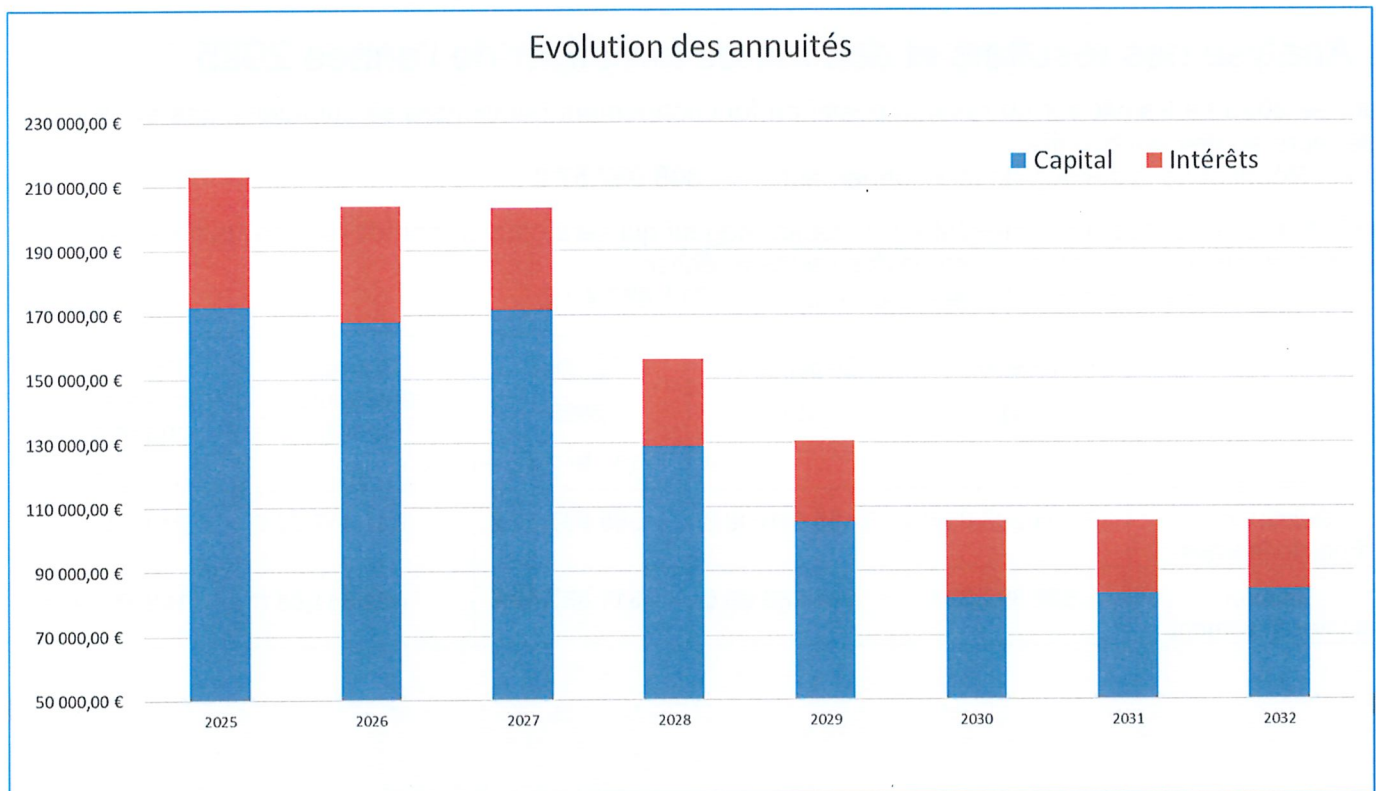
Le solde des restes à réaliser est arrêté à - 61 487,82 €

5. Etat de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la dette en capital s'élève à 1 667 500,48 €

Les annuités versées s'élèvent à 213 123,08 €

L'année 2025 a été marquée par l'extinction de l'emprunt contracté pour la construction du béguinage avec le paiement de la dernière annuité arrêtée à 8 711,63 €.



Fait à Allennes-Les-Marais, le 5 mars 2026

Le Maire,

Carine VANDAELE

